



2016-2021, le bilan !

Dossier:
**Législature 2016-2021,
le bilan**
(pp. 3-5)

Interviews:
**Les commerçants face
au Covid et aux travaux**
(pp. 6-7)

Technologie:
**Découvrez le nouveau
site internet**
(p. 8)

#_de_jorge

Editorial

Chère Copétane, cher Copétan,

L'année 2020 est derrière nous. Nous en sommes probablement tous ravis ! En effet, les contraintes sanitaires ont beaucoup chahuté les liens sociaux. A l'inverse, elles ont aussi renforcé une solidarité qu'on pressentait s'étioler. Cette solidarité retrouvée laisse augurer de belles choses pour demain. Que 2021 vous soit, à toutes et tous, aussi favorable que possible ! Ainsi, au nom de la Municipalité de Coppet, je vous adresse des vœux chaleureux et sincères.

Au crépuscule d'une législature dense en projets achevés, il me revient le devoir, mais surtout le plaisir, d'adresser des remerciements nourris à l'équipe municipale qui a œuvré sans ménager sa peine pour votre confort journalier : merci à Mesdames Sabrina Paratore, Isabelle Naville, Françoise Wildi Sugrañes et merci à Messieurs Jean-Claude Trotti, Pedro Basabe, François Keller et Thomas Marchand. Il est agréable de pouvoir compter sur un collège municipal qui travaille en saine collaboration et en bonne intelligence, plaçant toujours au centre de ses préoccupations les intérêts des Copétanes et des Copétans.

Ce travail conséquent a pu être réalisé grâce au concours de votre Conseil communal. Nombreux sont les dossiers traités par les diverses commissions du législatif. Vos élus se sont investis de manière assidue et professionnelle en étudiant avec minutie les projets qui leur ont été soumis. Des projets souvent plébiscités, d'autres quelquefois renvoyés pour être affinés ou retravaillés, vos conseillers communaux ont ainsi joué à la perfection leur rôle démocratique. A tous, je veux vous témoigner, au nom de la Municipalité, toute ma gratitude pour l'esprit constructif et le dialogue permanent qui ont prévalu durant toute cette législature.

Le 7 mars prochain, vous serez amenés à renouveler vos autorités. Si jusqu'ici, le système majoritaire s'appliquait à la commune de Coppet, c'est-à-dire que les candidats obtenant le plus de voix étaient élus, nous aurons un nouveau système pour les prochaines élections du législatif. En effet, la loi vaudoise prévoit que les communes comptant plus de 3'000 habitants soient soumises au système proportionnel. Cela signifie que les voix se répartissent d'abord selon les proportions obtenues par les listes (ou groupes) qui vous seront soumises. Ces proportions fixeront le nombre de conseil-

lers obtenus par chaque liste. C'est ensuite le nombre de voix glanées par les candidats qui déterminera qui, dans chacune des listes, pourra représenter son groupe.

Au moment de rédiger ces lignes, nous le savons, c'est officiel, trois listes de groupes vous seront présentées. Tant mieux ! Cela montre que nombreux sont les citoyens qui s'intéressent à notre belle commune et cela vous offre un véritable choix démocratique. Coppet est votre commune, je vous encourage donc à voter le 7 mars prochain tout en vous rappelant que la politique, c'est l'art du possible, c'est un travail collectif, c'est le chemin du consensus après la gestion des contradictions, c'est le respect des opinions tout en exprimant ses convictions, c'est surtout se mettre au service du prochain.

N'oubliez pas ! Le 7 mars 2021 ! Bon choix !



Gérard Produit
syndic
syndic@coppet.ch

Rapport d'activités du Conseil communal de juillet à décembre 2020

Les préavis, les rapports des commissions et les procès-verbaux peuvent être consultés sur notre site internet sous la rubrique «politique».

Lundi 28 septembre 2020

Préavis n° 01/2020-2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021. **Reporté.**

Lors du dépôt du préavis au Conseil communal, les finances communales présentaient de sombres perspectives, essentiellement suite à une nouvelle augmentation des charges cantonales liées à la facture sociale et à la péréquation intercommunale. Dès lors, la Municipalité se voyait contrainte d'augmenter le taux d'imposition. De nouveaux éléments étant parvenus à la Municipalité, cette dernière a finalement demandé le report du vote de ce préavis.

Lundi 2 novembre 2020

Préavis n° 01/2020-2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021. **Retiré.**

Plusieurs communes vaudoises, dont Coppet, ayant décidé de recourir contre le décompte des péréquations de l'année 2019, la Municipalité a retiré le préavis relatif à l'arrêté d'imposition 2021 afin de ne pas affaiblir la procédure judiciaire engagée. Le taux d'imposition de 53% de l'impôt cantonal de base est par conséquent reconduit pour l'année 2021.

Préavis n° 02/2020-2021 relatif à la modification du préavis n° 09/2019-2020 – Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025. **Accepté.**

La première version du DISREN pour la période 2020-2025 prévoyait que les porteurs de projets régionaux pouvaient être des communes ou des associations de communes. Suite au retour de plusieurs communes et afin de ne pas complexifier l'application du DISREN, il a été décidé de limiter aux seules communes la possibilité d'être responsable des projets financés.

Préavis n° 03/2020-2021 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC). **Accepté.**

Les statuts de cette association ont subi les modifications suivantes:

- transfert du siège à Prangins suite au déménagement de l'ORPC dans cette commune;
- adaptation de la notion de quorum pour les séances du Conseil intercommunal, celui-là passant de la majorité qualifiée des 3/4 des voix à la majorité absolue;
- ajustement du plafond d'endettement qui passe de CHF 1,0 mio à CHF 3,0 mios, l'ORPC étant désormais propriétaire de ses locaux.

Motion de M. Martin Steib visant à abolir l'interdiction de la Municipalité de poser des affiches politiques sur le domaine public.

A l'approche des élections communales et au vu de la crise sanitaire actuelle qui rend difficiles les contacts personnels et visites à domicile, le motionnaire demandait que soit abolie l'interdiction municipale de poser des affiches politiques sur le domaine public, d'autant plus que cette position constitue une particularité dans le canton. Cette motion n'a finalement pas été prise en considération par le Conseil communal.

Lundi 14 décembre 2020

Préavis n° 04/2020-2021 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2021. **Accepté avec amendement.**

Le résultat du budget prévisionnel pour l'exercice 2021 laisse apparaître un excédent de charges qui se monte à près de CHF 4,1 mios. Après un budget 2020 également largement déficitaire, notre commune se devra de prendre des mesures afin de corriger autant que faire se peut cette situation, notamment en s'attaquant à la base du problème, à savoir les charges cantonales. Dans l'immédiat, un travail conséquent a été entrepris par la Municipalité pour chercher des solutions. Parmi celles-ci, citons la compression de nombreux postes budgétaires, la renégociation de diverses conventions et le décalage d'amortissements. Concernant ce dernier point, le Conseil communal a accepté un amendement de la commission des finances demandant le non-report de ces amortissements.

Préavis n° 05/2020-2021 relatif à l'autorisation de plaider dans le cadre d'un recours contre le décompte final des péréquations 2019. **Accepté.**

Comme expliqué plus haut, plusieurs communes, dont la nôtre, ont décidé de recourir contre le décompte des péréquations 2019, argumentant que la Constitution vaudoise n'est pas respectée étant donné que nous devons pouvoir disposer librement de nos revenus. Dans ce cadre, la Municipalité, en qualité de demanderesse, a dû demander une autorisation de plaider au Conseil communal, la valeur litigieuse étant supérieure au montant de CHF 100'000.

Prochaines séances

(sous réserve de modifications ultérieures)

Lundi 8 mars 2021

- **Préavis** relatif à la modification du Règlement du Conseil communal afin d'y intégrer une Commission permanente de développement durable. Les autres préavis qui seront déposés pour cette séance ne sont pas encore connus à ce jour.

Lundi 26 avril 2021

Les préavis qui seront déposés pour cette séance ne sont pas encore connus à ce jour.

Lundi 28 juin 2021

- **Préavis** relatif aux comptes communaux 2020.
- **Préavis** relatif au rapport de gestion de l'année 2020.

Les autres préavis qui seront déposés pour cette séance ne sont pas encore connus à ce jour.

70
préavis déposés
et étudiés

| Mesures prévues en début de législature | |
|--|---|
| 1. Requalification de la RC1 | RÉALISÉ  |
| 2. Pose de phonoabsorbant : route de Commugny | |
| 3. Pistes cyclables | |
| 4. Parking Chaucey | |
| 5. Abribus | |
| 6. Revêtements chemins piétonniers | |
| 7. Implantation station velopass et voiture mobility | |
| 8. Nouveau site internet | |
| 9. Eclairage des arcades du Bourg | |
| 10. Réfection logements chemin des Sports | |
| 11. Création du chauffage à distance bâtiments publics | |
| 12. Construction de logements et voirie | EN COURS  |
| 13. Création d'une piscine et d'une patinoire | |
| 14. Réfection salle communale | |
| 15. Création auberge communale | |
| 16. Etude parking souterrain Bourg | |
| 17. Traversée du Bourg (travaux en 2021) | |



Une législature très satisfaisante

Gérard Produit – syndic

Gérard Produit, comment qualifier la législature qui s'achève? Très satisfaisante. Nous avons pu constater que la Municipalité et le Conseil communal vivent en bonne intelligence, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. Il faut donc savoir l'apprécier. De même, la population semble comprendre notre action politique, même si nous devrions communiquer plus et mieux. Par exemple, en 2017, la population a soutenu par 63%, lors d'un référendum populaire, notre projet de requalification de la route cantonale. Une victoire réconfortante.

D'autant que les référendums, généralement, sont, selon l'expression consacrée, «des machines à dire non»... C'est vrai. Et cela peut s'expliquer aisément: au moment de présenter un projet et de le soumettre au législatif, nous constatons que les conseillers communaux ont à leur disposition quantité d'informations pour voter en toute connaissance de cause. Ce que n'ont pas toujours les citoyens, qui parfois contestent les décisions de l'assemblée politique sans bien connaître le dossier. On ne pourra jamais changer fondamentalement le fait que les conseillers communaux sont plus au courant des affaires que les citoyens, car c'est une évidence, mais prendre le temps de mieux informer nous semble tout de même nécessaire. Dans tous les cas, et même si ce n'est pas toujours agréable quand on est du côté de l'exécutif de voir un référendum contester nos décisions, il est bon que la population use de ses droits politiques et que le débat prenne place.

Votre Conseil vous a tout de même refusé une augmentation d'impôts en 2019... C'est vrai, mais il faut tenir compte du résultat: il y a eu 20 voix pour, 20 voix contre. Et, en cas d'égalité, c'est le non qui l'emporte. Surtout, nous sommes dans une situation très complexe vis-à-vis du Canton et des charges sociales que nous lui versons. Le contexte était et reste très flou. Voilà pourquoi, nous avons décidé de maintenir le taux à 53 centimes.

Quelle est votre situation, justement? Nous sommes en perte totale d'autonomie financière, laquelle vient s'ajouter à la perte d'autonomie relative au développement des constructions depuis l'adoption en 2014 de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Pour revenir aux finances, songeons que 94% de nos revenus partent directement au Canton. Cela laisse peu de marge de manœuvre. Au nom de la Municipalité de Coppet, et avec d'autres représentants des villages de la région, je me bats pour que la clé de répartition des charges change, et ce, le plus rapidement possible. Pour y arriver, nous travaillons de trois manières. La première, c'est l'ini-

tiative populaire cantonale «SOS communes», pour laquelle la récolte des signatures commença au début de l'année 2021. Il s'agit d'un texte demandant à ce que la facture sociale soit désormais à la charge intégrale du Canton. Nous réfléchissons également à reprendre la mission, aujourd'hui déléguée au Canton, de percevoir les impôts de nos administrés nous-mêmes. Le Canton nous facture cette prestation 140'000 francs par année. Une analyse financière nous dira prochainement si nous pouvons faire des économies à ce niveau-là. Enfin, troisièmement, nous faisons recours contre la facture sociale de 2019.

Est-ce la guerre avec le Canton? On s'aperçoit depuis quelque temps que le dialogue démocratique est très difficile avec l'autorité cantonale, dès lors on s'organise pour trouver des solutions. Mais soyons clairs: il n'est pas question ici de contester le principe de solidarité cantonale, simplement d'ajuster les efforts. En effet, nous ne trouvons pas normal, qu'après paiement de la facture sociale au Canton, une commune riche comme la nôtre, puisque c'est le cas, ait moins de pouvoir d'achat qu'une commune moins aisée.

Revenons-en au collège municipal: en tant que chef de celui-ci, vous avez dû gérer trois départs (Sabrina Paratore, Pedro Basabe et Isabelle Naville)... et trois arrivées (Françoise Wildi, François Keller et Thomas Marchand). Cela a-t-il été déstabilisant? Étonnamment, non! Même s'il faut admettre que trois élections complémentaires en cinq ans, c'est rare. Je peux affirmer que les personnes qui ont quitté étaient de qualité et qu'elles ont été remplacées par d'autres ayant tout autant de valeur. Nous formons une équipe très soudée et soucieuse du bien-être des habitants et du développement du village. Il est aussi agréable de remarquer que dans deux des trois élections com-

plémentaires, il y a eu plusieurs candidats, ce qui démontre un intérêt pour la chose publique.

«Nous avons pu constater que la Municipalité et le Conseil communal vivent en bonne intelligence.»

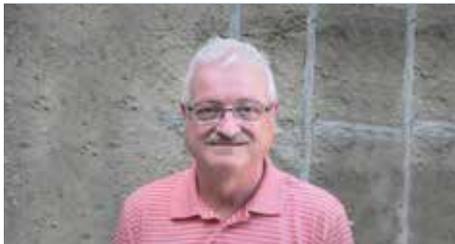
Plus généralement, comment se porte votre village? Bien! Notre développement a été raisonné, et le dynamisme des commerçants est à souligner. Bien sûr, nous n'avons pas d'auberge villageoise et travaillons à sa prochaine réalisation (lire interview de Jean-Claude Trotti), mais il ne faut pas oublier qu'il existe une belle pizzeria («Antipasti») dans le quartier des Perrières, un restaurant, «Le Comptoir des délices», qui ouvre tous les midis et qui est de grande qualité, on mange aussi très bien chez Bichet et chez Cocaj.

Pendant ces cinq dernières années, il n'a pas été question de fusion des communes en Terre Sainte... Non, mais cela pourrait changer prochainement. Il y a de forts liens qui se tissent avec certaines communes comme Tannay, Mies et Chavannes-des-Bois. Cela pourrait nous pousser à évoquer un rapprochement. Dans tous les cas, après le refus en 2010 d'une fusion à neuf communes, il ne faudra pas voir si grand.

Aujourd'hui, on peut dire clairement que le syndic et son équipe se représenteront aux élections communales de 2021? Oui, nous avons le désir de poursuivre notre travail ensemble. Pour ce faire, nous proposerons une liste d'entente communale avec une nouvelle candidate en la personne de Judy Rachoulis-Hedinger.

6'915
pièces comptables
dans l'exercice
passé





Jean-Claude Trotti, vous êtes en poste depuis 2006. Comment qualifieriez-vous la législature qui s'achève dans quelques mois? Pour moi, il s'agit d'une législature de transition. C'est-à-dire que ces cinq dernières années, nous avons réalisé beaucoup de projets initiés plus tôt, qu'il s'agisse de chemins piétonniers, de segments routiers, d'équipements pour les transports publics ou

«Faire au mieux pour que tous les futurs utilisateurs y trouvent leur compte.»

pour les parcs publics. De même, nous avons lancé beaucoup de projets qui seront, si tout va bien, réalisés lors de la prochaine législature. Il est une chose qu'il faut garder en tête: à notre époque, les projets demandent davantage de temps qu'avant pour se concrétiser. Il y a toujours plus d'intervenants et de règlements à prendre en compte. Pour

Une législature de transition

Jean-Claude Trotti – municipal

ma part, si je constate que mes services ont réalisé entre 20 et 30 dossiers, et si je considère que nous en avons initiés de nouveaux, je pense pouvoir affirmer que mes objectifs ont été atteints.

Justement, quels projets pourrions-nous voir se réaliser prochainement? La rénovation de la salle communale, avec l'ajout d'un restaurant, est actuellement entre les mains d'une commission consultative composée d'élus, de commerçants et de représentants du monde associatif. Il s'agit de faire au mieux pour que tous les futurs utilisateurs y trouvent leur compte. Concernant la piscine-patinoire des Rojalets, bloquée par des riverains depuis 2015, nous espérons un rapide dénouement de la part de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du canton de Vaud. Dans un tel cas, nous pourrions imaginer, en étant optimistes, une inauguration à la fin 2022. Mais tant que les oppositions ne sont pas levées et qu'il existe des possibilités de recours, restons prudents... Quant à la rénovation de La Copétane pour en faire une pinte

villageoise, les travaux devraient débuter cette année.

On voit que les infrastructures scolaires commencent également à manquer. Construire est-il impératif? Depuis 1991, vingt salles de classe supplémentaires ont été construites pour répondre à la demande. Ce qu'il nous manque aujourd'hui, ce sont des salles de gymnastique. La commune de Coppet, avec Arasco (société immobilière gérant les bâtiments scolaires pour les communes de Terre Sainte), devra s'y employer prochainement.

Une législature de transition, également écologique? La commune doit être moteur dans la transition écologique et chacun de nos investissements en tient compte. Nous avons déjà réalisé un chauffage à distance (CAD) pour des bâtiments publics et un projet de CAD dans le bourg est à l'étude [le but étant d'apporter aux habitants une alternative écologique aux chauffages électriques ou à mazout]



Le développement constant des écoles

Françoise Wildi Sugrañes – municipale

Françoise Wildi, vous êtes entrée en fonction à la suite du départ de Sabrina Paratore en mars 2017 et avez conduit de nombreuses évolutions au niveau scolaire. A commencer par la mise en place d'une politique visant à amenuiser le trafic automobile autour des écoles... Effectivement, et tout cela s'inscrit dans une observation concrète: les usagers de la route sont nombreux en direction de la gare de Coppet et toujours pressés, et les parents veulent déposer leur enfant le plus près possible de la classe. Nous avons donc opté pour

«Il existe également un report des écoles privées vers le public.»

freiner l'accès au collège Necker en fermant le chemin du Chaucey à l'heure de pointe du matin. Nous encourageons les parents à accompagner les plus petits depuis le parking du Château ou depuis la place du Four. Ils peuvent aussi, l'espace d'une demi-heure et à bien plaisir, utiliser le parking privé des Rojalets. Les plus grands dès la 7^e (10 ou 11 ans) bénéficient dorénavant tous d'un

abonnement de bus gratuit et peuvent venir à pied depuis les Rojalets. Nous avons également mené diverses actions avec PRO VELO LaCôte pour sensibiliser les utilisateurs aux meilleurs comportements, mais devons aussi faire intervenir nos agents de sécurité publique.

Six classes ont été construites aux Rojalets et trois, en plus d'un restaurant scolaire, à Necker. Existe-t-il une réelle pression démographique? Il y a une progression des demandes pour l'inscription d'élèves dans les écoles publiques, mais ce n'est pas uniquement une question démographique. Il existe également un report des écoles privées vers le public.

En parlant d'écoles privées, Montessori vient de s'installer dans la commune... Oui, malgré la crise sanitaire du Covid-19, Montessori a ouvert, dans les locaux de Copeco, à la gare, une structure pouvant accueillir une trentaine d'enfants.

Autre satisfaction: le jardin d'enfants du quartier des Perrières, «L'île aux enfants», a trouvé un

repreneur après le départ de sa fondatrice. C'est une bonne chose que cette offre privée perdure, en complément du réseau public des crèches. Les parents y trouvent une alternative pour un accueil à temps partiel et sans repas, dans une structure de plus petite taille.

La crèche des Coppalines, elle, va-t-elle continuer de grandir? Douze nouvelles places verront le jour en 2021 à la faveur d'un agrandissement et d'une réorganisation du lieu. Tout ceci s'inscrit dans une politique intercommunale, répondant au besoin croissant d'offrir aux deux parents la possibilité de travailler.

Françoise Wildi: vous ne vous représenterez pas en 2021. Pourquoi? Je quitte l'exécutif pour être plus disponible à ma famille, mais je compte bien poursuivre mon engagement pour Coppet et la Terre Sainte!

+12
places d'accueil
en crèche



Développer le village secteur par secteur

François Keller – municipal

François Keller, vous gérez l'aménagement du territoire et les constructions, deux dicastères stratégiques en matière de développement du village. Quels en ont été les enjeux récents? C'est une situation un peu compliquée puisque notre aménagement dépend d'un plan directeur intercommunal à produire, selon les souhaits du Canton. C'est un plan que nous devons établir avec d'autres communes stratégiques du développement de l'agglomération du Grand Genève. Cela concerne également Commugny, Nyon, Eysins, Prangins, Gland, Vich, Rolle et Mont-sur-Rolle. En attendant l'avènement de ce nouveau cadre légal, nous travaillons par secteurs sur des plans partiels d'affectation, dont l'un concerne une parcelle communale située au nord des voies CFF, proche de Sadesa. Nous souhaitons y construire des logements et des locaux de voirie.

Ce plan directeur intercommunal donnera, dans les grandes lignes, une vision d'avenir du village. Une discussion publique doit-elle être envisagée à ce sujet? Oui, la question de décider ce que nous voulons pour l'avenir de notre village devra effec-

tivement être débattue, selon moi, lors de la prochaine législature.

L'une de vos tâches, au quotidien, est d'accompagner les dossiers de constructions, notamment celles de privés. Y a-t-il beaucoup de nouveaux chantiers à Coppet? De nouvelles habitations, non, pas en nombre significatif. Par contre, il y a beaucoup de rénovations et de transformations du bâti existant, et nos services ont dû faire face à une augmentation marquante du nombre de dossiers à traiter. Les particuliers font toujours plus installer des pompes à chaleur ou des panneaux photovoltaïques dans leur maison. De ce fait, ils améliorent leur patrimoine tout en veillant à leur consommation d'énergie renouvelable.

Il était évoqué, récemment, l'agrandissement de la déchetterie intercommunale. Cela est-il toujours d'actualité? Non. La surface disponible pour cet agrandissement était insuffisante pour amener une amélioration substantielle et en rapport avec l'investissement nécessaire. Nous avons donc

opté pour accélérer le cycle de vidage des bennes. C'est un levier qui nous permettra, pendant quelques années encore, de répondre aux demandes des habitants.

«*Il y a beaucoup de rénovations et de transformations du bâti existant.*»

Au chapitre de la police, durant cette législature, Founex a décidé de quitter le regroupement intercommunal (Mies, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Bogis-Bossey et Coppet). Est-ce handicapant? Non, nous nous sommes simplement réorganisés. Jusque-là, nos six communes disposaient de trois assistants de sécurité publique (ASP). Aujourd'hui, sans Founex – qui utilisait un poste à temps complet –, nos cinq communes conservent deux ASP. La part pour la couverture de notre territoire communal se monte à 110%. En dehors, la société privée SDS opère des rondes en différents lieux stratégiques et la gendarmerie, bien sûr, sillonne le territoire cantonal.

210
dossiers de
construction
examinés



Maintenir du lien, soutenir et communiquer!

Thomas Marchand – municipal

Thomas Marchand, vous êtes en fonction depuis le mois de décembre 2019 en remplacement d'Isabelle Naville, c'est une petite législature? C'est un fait. Si une législature est un marathon, moi, j'ai fait un sprint ou plutôt, avec la Covid, un 100 mètres haies...

2020 a été une mauvaise année pour la culture. C'est simple, à l'exception de quelques manifestations, tout a été annulé, c'est très frustrant. Nous avons malgré tout maintenu les subventions promises pour que les associations puissent survivre à cette épreuve, et nous espérons reprogrammer leurs manifestations en 2021.

Malgré cela, vous avez mis sur pied de nouveaux outils de communication pour votre commune. En janvier 2020, j'ai présenté au Conseil communal une stratégie de développement de la communication qui visait à nous permettre d'être beaucoup plus réactifs. Cette stratégie, aujourd'hui effective, repose sur plusieurs canaux principaux: une nouvelle version du site internet de la commune Coppet.ch (voir page 8); Twitter @Coppet-officiel;

les newsletters avec un contenu personnalisable; les tous-ménages «Coppet.Info», feuillet imprimé et distribué dans toutes les boîtes aux lettres en cas de nécessité de communiquer rapidement; et enfin, «Coppet.Mag», le journal communal que vous tenez entre les mains, et qui ne paraît plus que deux fois par année au lieu de quatre. Son contenu sera désormais plus intemporel et plus développé sur certaines thématiques. De manière générale, il nous est apparu que la commune avait besoin de mieux faire connaître son travail et que les habitants avaient besoin d'être informés plus rapidement. Désormais, à l'issue de chaque séance de travail hebdomadaire de la Municipalité, nous communiquerons à la population certaines de nos décisions.

Pas de sortie, ni de repas, les aîné(e)s ont eu peu d'occasions de festoyer. Comme beaucoup d'entre nous, les aîné(e)s ont particulièrement souffert cette année. En mettant en place le mécanisme d'entraide de la commune, nous avons pu répondre au besoin d'un certain nombre d'aîné(e)s en leur livrant certains produits des commerces de

Coppet. Pour Noël, nous avons offert aux 447 aîné(e)s une petite attention composée de produits d'un de nos commerçants. A l'évidence, cela ne remplace pas la convivialité d'un repas, mais il nous était impossible d'organiser quoi que ce soit et au vu du nombre important de remerciements, cela a été apprécié.

«*Si une législature est un marathon, moi, j'ai fait un sprint ou plutôt, avec la Covid, un 100 mètres haies...*»

Une autre chose vous tient à cœur: le développement durable. La crise sanitaire nous a obligés à reporter, à une date à définir selon les événements, une soirée publique sur les questions pratiques liées au développement durable. Elle devait se tenir le 11 novembre. La Municipalité souhaite également qu'une commission permanente dédiée à cette sensibilité soit créée au sein du Conseil communal dès la prochaine législature, afin de se doter d'un outil pour aborder les projets de la commune avec un regard écologique.

419
cadeaux de Noël
livrés pour
les aîné(e)s

317

commerces,
petites et moyennes
entreprises sur
le territoire de
la commune

Alain Orzan, en tant que président de l'Association des commerçants et artisans de Coppet, vous (l'Association) avez notamment à définir comment répartir l'enveloppe de CHF 200'000.- allouée par les autorités communales pour aider les commerçants à traverser la période des travaux routiers au centre du village avec le moins d'impact négatif possible... C'est exact et il faut saluer cette initiative politique. Les commerçants sont heureux du soutien économique de leurs élus. Cette période sera compliquée et par cette implication politique et manne financière, nous espérons vivre ces travaux avec le moins de perte financière.

Après une première séance avec les membres présents, vous avez décidé de créer une commission de travail, composée de 10 commerçants et artisans afin d'étudier comment dynamiser cette période de travaux, ceci grâce à la somme allouée. Oui, en effet les membres de l'association et les commerçants présents, nous nous sommes réunis afin de débattre de l'utilisation de cette enveloppe. Suite à

«Il faut saluer cette initiative politique de soutenir le tissu économique.»

cette réunion, nous avons décidé de créer une commission de travail concernant la gestion de cette somme et ainsi les discussions et décisions prises, soient les plus démocratiques et neutres que possible. Nous allons d'ailleurs pouvoir rendre prochainement les conclusions des informations récoltées.

Cette commission propose de ne pas diviser l'aide financière de la commune par le nombre de membres de l'association... En effet, après notre 1ère séance, il en est ressorti qu'il était bien plus judicieux d'unir nos forces pour traverser cette



#j_de_jorge

période tous ensemble, car les besoins de chacun y sont différents. La commission a préféré une solution collective, soit la mise en place par des professionnelles d'une stratégie de communication et d'événements visant à rappeler à toute la population que les commerces resteront ouverts pendant toute la durée des travaux. En indiquant également que les accès seront garantis en tout temps ainsi que les places de parking !

Il est important que chacun sache que le centre de notre village de Coppet et ses routes seront accessibles. Exception sera faite pendant quelques jours durant lesquels, la route sera fermée pour la pose du nouveau revêtement bitumineux.

Pour ce faire, votre commission a mandaté une entreprise en communication... En effet, trois sociétés de communication ont présenté leur stratégie et après votations, nous avons choisi une présente dans le district, qui doit nous présenter prochainement une première hypothèse de travail, les

éléments présentés seront retravailler pour la satisfaction du plus grand nombre de nos membres. Ensuite de quoi, nous pourrions présenter la stratégie choisie à la population et aux autorités.

Il s'agira donc également d'organiser divers événements festifs dans le village... Il est prévu un certain nombre d'événements que nous aimerions par la suite mettre en place de façon pérenne, c'est-à-dire après travaux. En cas d'empêchement, nous trouverons d'autres alternatives afin et avant tout pour soutenir l'activité économique de Coppet. Divers moyens entre autres digitaux seront mis en place.



Alain Orzan
président de l'association
des commerçants et artisans
de Coppet



#j_de_jorge

Chantier de la traversée du Bourg: bon à savoir !



Parking: les places de parc sont garanties ou compensées en cas d'utilisation par le chantier.



Traversée: la traversée sera toujours possible en unidirectionnelle avec feux de signalement, pas de déviation prévue sauf pour les jours de pose du revêtement.



Calendrier: début du chantier le 1^{er} mars / durée **phase 1:** 5 mois / durée **phase 2:** 5 mois (planning estimatif sous réserve du bon déroulement du chantier et d'éventuelles mesures COVID restrictives).



Déroulement du chantier: phase 1: le bourg / **phase 2:** en simultané sortie direction Nyon et sortie direction Versoix.



Commerces: l'accessibilité aux commerces garantit pendant toute la durée des travaux.

Laetitia Perrier Guigui – Boutique Casagiu

«La fermeture ordonnée par le Conseil fédéral ce printemps fut une surprise. Ce fut une période très particulière», raconte Laetitia Perrier Guigui, propriétaire de la boutique Casagiu. Le bon côté est celui d'avoir pu passer du temps avec ses filles.



Travaillant à flux tendu, elle a dû se contraindre à demander un crédit, afin de pouvoir traverser cette période plus sereinement.

Par chance, l'épicerie fine «Les Saveurs Complices», jouxtant la boutique Casagiu, a connu un succès phénoménal. La population a répondu présent et beaucoup de nouveaux clients ont découvert et apprécié ces produits proposés par un commerce proche de chez eux. Afin de seconder Sylvia Castets, gérante de l'épicerie, Laetitia s'occupait des livraisons.

Le déconfinement fut un soulagement et le retour au travail un vrai plaisir. Heureusement, Laetitia peut

compter sur une clientèle fidèle qui est rapidement revenu découvrir les nouveautés de la boutique.

Autre sujet de préoccupation, les travaux de la route Suisse. Mme Perrier espère qu'elle sera peut-être un peu moins impactée que les autres commerçants situés dans la Grand-Rue. Toutefois, elle trouve normal de donner de son temps dans le groupe de travail créé par la Municipalité et apprécie le soutien très précieux de cette dernière qui consacre du temps et des moyens financiers afin de trouver des solutions pour que les travaux aient le moins d'impact possible sur la vie locale.

Philippe Adler – Pharmacie de Coppet

«Lors du 1^{er} confinement, il a fallu s'organiser. Deux équipes de travail ont été mises sur pied.» La clientèle est venue faire quelques réserves de médicaments au début du confinement, ne sachant pas ce qui allait se passer. Il y a eu également une très forte augmentation des livraisons.



C'était l'inconnue pour tout le monde. «Nous attendions et attendons toujours les informations hebdomadaires du Conseil fédéral afin de pouvoir adapter nos services.» M. Adler constate qu'une certaine routine s'est installée, le port du masque et la désinfection des mains sont devenus obligatoires, et la présence est limitée à trois personnes au maximum dans la pharmacie. La clientèle s'y soumet de bonne grâce. «Le gros problème, c'est que cela dure.»

Concernant les travaux de la Grand-Rue, M. Adler est rassuré. «La Municipalité est à l'écoute, nos voix ont de la valeur.» Les craintes que pouvaient avoir les commerçants, comme la durée des travaux ou les possibilités

de stationnement se sont dissipées. «Apparemment le nombre de places de parking sera conservée, mais l'offre sera répartie de manière différente.» Le fait qu'une entreprise locale a remporté les marchés publics, cela rassure également.

La Pharmacie de Coppet est connue loin à la ronde pour ses produits naturels de très haute qualité en plus de la pharmacopée traditionnelle. C'est ce qui pourrait lui permettre de tirer son épingle du jeu pendant la période des travaux.

Ce qui est important, souligne M. Adler, c'est la solidarité entre les commerçants. Faire les travaux après Rolle et Versoix, cela permet d'éviter les mêmes faux pas que les autres.

Damien Pompier – massothérapeute

Dès le mois de mars 2020, M. Pompier, tout comme ses confrères et confrères, a dû fermer son cabinet pour deux mois. Le télétravail n'existe pas dans sa profession!



Toutefois, il n'est pas resté inactif. Après un petit temps d'adaptation, il a fallu mettre sur pied l'école à domicile pour ses enfants, ménager du temps pour les activités sportives, trouver des idées d'occupation. Cette période de confinement fut une opportunité; ce temps professionnel suspendu lui a permis de porter un regard différent, et prendre le temps de la réflexion.

Quant à sa patientèle, il constate des conséquences positives dues au Covid. Il y a une prise de conscience évidente. M. Pompier ressent que ses patients vont à l'essentiel, leur responsabilité est différente, ils sont dans de nouvelles démarches, «que puis-je faire pour me sentir mieux?», etc.

En ce qui concerne les travaux de la route Suisse et la traversée du Bourg, M. Pompier n'est pas plus inquiet que cela, étant donné qu'il se dit chanceux en tant que commerçant, d'être soutenu, accompagné et écouté par la Municipalité, tant par les moyens mis à disposition, que par les informations et les actions menées. «Les choses se mettent en place de manière constructive». M. Pompier soutient que l'initiative de la Municipalité de mettre sur pied un groupe de travail composé de commerçants est intelligente, une juste attention et une opportunité de pouvoir faire entendre sa voix.

Barbara Séquin – Les Copains d'Aline

C'est un fait, le confinement du printemps 2020, accompagné de la fermeture du magasin a été une période pénible. Les écoles étant fermées, Barbara et Maude ont pu se consacrer à leurs enfants.



Heureusement, comme le dit Barbara avec humour, «pendant le confinement, les enfants n'ont cessé de grandir» et dès la réouverture, les clients étaient de retour. D'autre part, en prévision d'une éventuelle nouvelle fermeture, Barbara et Maude complètent le site internet de la boutique et vont prochainement mettre en place un espace «click & collect».

Toujours positives, Barbara et Maude comprennent malgré tout les moments de fermeture obligatoire. «Nous devons absolument faire un effort collectif pour enrayer cette maladie», disent-elles.

Concernant les travaux de la route Suisse et du Bourg, Barbara se dit assez sereine, «de toute façon, ces travaux doivent se faire, alors trou-

vons des solutions», me dit-elle. Cette sérénité est apparue depuis qu'elle a constaté à quel point la Municipalité, et M. Marchand en particulier, soutiennent les commerçants. L'écoute est là. Le groupe de travail mis sur pied par la Municipalité est composé de Laetitia Perrier, Sylvia Castets, Priscille Menard, Damien Pompier, Philippe Adler, Barbara Séquin et Alain Orzan.

«Ces travaux, c'est un mauvais moment à passer, c'est un mal pour un bien.» Malgré ces situations compliquées, Barbara et Maude gardent le sourire.

Interviews réalisés en décembre

15
commerçants
travaillent avec
la commune pour
mettre sur pied
une stratégie visant
à limiter l'impact
du chantier.

Un nouveau site internet et des outils pour mieux vous informer

Après plus de 8 ans de bons et loyaux services, le site www.coppet.ch avait impérativement besoin d'une importante refonte pour répondre aux besoins actuels. Suite un gros travail de développement et de réflexion, la commune de Coppet a mis en ligne début novembre 2020 son nouveau site internet. Disposant des derniers prérequis technologiques, il est maintenant parfaitement adapté à une lecture sur smartphone (plus de la moitié des visiteurs), il propose des espaces de communication clairs et, avec ses grands menus, offre une navigation facilitée.



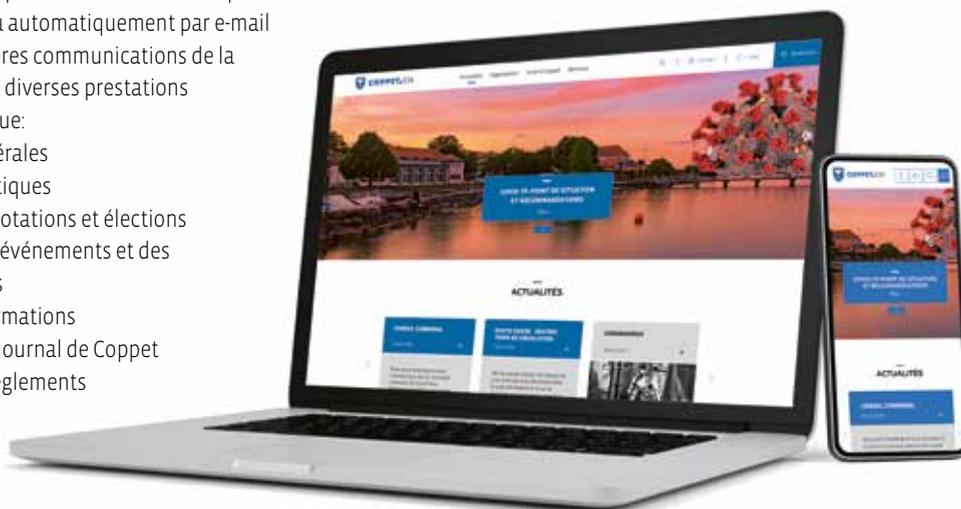
Vous pouvez aussi nous rejoindre sur Twitter **@Coppet_officiel** et suivre l'essentiel de l'information en direct.



Suivez-nous pour recevoir régulièrement les informations de la commune.

Profitez de nos **services virtuels** en vous abonnant à la **newsletter**. Chaque visiteur avec un compte d'utilisateur confirmé recevra automatiquement par e-mail toutes les dernières communications de la Municipalité des diverses prestations et services tels que:

- Actualités générales
- Actualités politiques
- Résultats des votations et élections
- Calendrier des événements et des manifestations
- Bulletin d'informations communales - Journal de Coppet
- Directives et règlements communaux
- Pilier public



AGENDA

Compte tenu de l'incertitude de la situation, nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet pour découvrir les événements à venir: www.coppet.ch/evenements
Si vous souhaitez être tenu informé, vous pouvez vous abonner à la newsletter ou nous suivre sur Twitter @Coppet_officiel



#j_de_jorge

DÉCÈS

Ils nous ont quittés :

- Monsieur Santomaso Léo, le 17 juin 2020
- Monsieur Henoux Marc, le 30 juillet 2020
- Monsieur Longoni Paolo, le 14 août 2020
- Madame Straccia-Torrieri Carmina, le 16 août 2020
- Monsieur Persechini Rocco, le 11 décembre 2020

PRATIQUE

GREFFE ET CONTRÔLE DE L'HABITANT

- Lundi et mercredi: 8h30-11h30
- Mardi: 7h-11h30
- Jeudi: 13h30-18h30
- Vendredi: fermé

- Contacter le greffe: tél. 022 960 87 00
E-mail: administration@coppet.ch
 - Contacter le contrôle de l'habitant: tél. 022 960 87 01
E-mail: habitant@coppet.ch
- Informations supplémentaires sur: www.coppet.ch

OFFICE DU TOURISME

Fermé jusqu'à nouvel avis

- Contacter l'Office du tourisme: tél. 022 960 87 37
(libre accès durant les heures d'ouverture de l'administration communale)
E-mail: info-coppet@nrt.ch

Informations supplémentaires sur:
www.nyon-tourisme.ch

DÉCHETTERIE

Horaire d'hiver (dès fin octobre):
Lundi au vendredi: 9h-11h45 et 13h30-17h30
Samedi: 9h-17h

Horaire d'été (dès fin avril):
Lundi au vendredi: 9h-11h45 et 13h30-18h30
Samedi: 9h-18h

IMPRESSUM

Editeur: Commune de Coppet
Responsable: Thomas Marchand
Rédaction: Rodolphe Haener, Dominique Bertoncini,
Service de presse de la BCV.
Correction: Martin Steib
Impression: BSR Imprimeurs
Tirage: 1'800 ex.

Contact: Commune de Coppet
Grand-Rue 65 - 1296 Coppet
E-mail: administration@coppet.ch
Site web: www.coppet.ch
n° 39 - Janvier 2021
Imprimé sur un papier Nautilus
SuperWhite 120 g/m² FSC 100% recyclé

